



## **DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE FÉCAMP**

### **Réunion thématique « Environnement et biodiversité » Saint-Pierre-en-Port, le 24 mai 2013**

#### **Commission particulière du débat public**

##### **En tribune**

- Olivier GUERIN, président
- Joëlle FODOR, membre
- Jean-Paul ESCANDE, membre

##### **En salle**

- Dominique PLANCHON, membre

#### **Maîtrise d'ouvrage**

- Bertrand ALLANIC, directeur de projets (EDF EN)
- Pierre PEYSSON, chef de projets (wpd Offshore)
- Rémi CASTERAS, responsable des études environnementales (wpd Offshore)

#### **Intervenants**

- Morgane REMAUD, chargée de mission Agence des Aires Marines Protégées (Antenne du Havre)
- Sylvie BARBIER, présidente de Haute-Normandie Nature Environnement

*(Début de la réunion à 18 h 38)*

Olivier GUERIN, président de la CPDP, ouvre la réunion et cède la parole à Jean-Claude TREPIED, maire de Saint-Pierre-en-Port, pour un mot d'introduction.

Jean-Claude TREPIED rappelle le rôle de la commission du débat public et souhaite un bon débat à l'ensemble des participants.

#### **Présentation du débat public**

Jean-Paul ESCANDE, membre de la CPDP, présente le déroulement de la réunion, qui s'inscrit dans la procédure du débat public. Il rappelle que la CPDP, indépendante et neutre, permet à tout un chacun de s'informer sur le projet et de poser des questions. Son rôle est d'organiser le débat public et d'y garantir la transparence de l'information, l'équivalence d'expression et de participation, et le caractère argumenté des avis exprimés. Jean-Paul ESCANDE rappelle ensuite les enjeux de la thématique retenue pour cette réunion – environnement et biodiversité – qui doivent être mis en perspective avec les évolutions technologiques croissantes.

*Diffusion d'un film de présentation du projet.*

#### **Présentation du projet**

Pierre PEYSSON présente les acteurs du projet : EDF EN, DONG Energy, et wpd Offshore. Ce consortium, sélectionné en avril 2012 par l'État à l'issue d'un appel d'offres, est associé à ALSTOM, pour la construction des éoliennes. Pierre PEYSSON présente ensuite les caractéristiques du parc, constitué de 83 éoliennes d'une puissance totale de 498 mégawatts, pour une emprise totale de 65 km<sup>2</sup>, situé à 13 km au large des côtes de Fécamp et à 18 km de Saint-Pierre-en-Port. Le projet a été établi en concertation avec les acteurs du tourisme, les représentants des usagers de la mer, notamment de la pêche, et les élus. La mise en service du parc est prévue pour 2018. Pierre PEYSSON présente ensuite les caractéristiques techniques de l'éolienne Haliade 150 d'ALSTOM, d'une puissance de 6 mégawatts, qui fonctionnera 90 % du temps. L'électricité produite par les éoliennes sera transmise par des câbles ensouillés jusqu'à un poste électrique en mer, puis jusqu'à un poste électrique à terre. D'un coût total de 2 milliards d'euros, le projet prévoit la construction de 4



usines par ALSTOM (deux à Saint-Nazaire et deux à Cherbourg) et doit générer la création de 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects en France. La maintenance, assurée depuis Fécamp, représentera une centaine d'emplois pour toute la durée d'exploitation du projet, soit 25 ans.

### Présentation de l'étude d'impact sur l'environnement

Rémi CASTERAS présente le parc éolien offshore d'Horns Rev, installé en 2002, dont les impacts humains et environnementaux ont été étudiés par le gouvernement danois dans le cadre d'un processus associant scientifiques, associations de protection des consommateurs et associations de défense de l'environnement. Rémi CASTERAS explique que la démarche proposée par le consortium est identique à celle des danois et porte sur l'ensemble des thématiques suivantes : le milieu physique, le courant, le milieu biologique, le milieu humain. Il précise que les protocoles d'études ont été validés par des instances de concertation et de suivi, au sein desquelles étaient représentés les associations environnementales et les élus, ainsi que par la préfecture de région et la préfecture maritime. Rémi CASTERAS ajoute que les retours d'expérience des différents parcs existants seront intégrés aux modélisations pour présenter une étude d'impact finalisée au début de l'année 2014, si le projet est confirmé. L'étude d'impact s'appuie également sur des expertises aux niveaux local et national réalisées par le GEMEL, le groupe mammalogique normand, le groupe ornithologique normand, LPO Haute-Normandie, la CSLN, le PELAGIS et l'Agence des Aires Marines Protégées. Rémi CASTERAS présente ensuite les différents types d'impacts et retours d'expérience connus à ce jour.

#### **Pour la faune et la flore marines :**

- des prélèvements et des analyses granulométriques, effectués sur le benthos (les analyses biologiques sont en cours). Les retours d'expérience montrent que les milieux sont perturbés durant la phase de travaux, mais qu'un effet récif positif de colonisation se développe sur les fondations des éoliennes.
- la réalisation d'une campagne de pêche scientifique pour déterminer la biodiversité des poissons, mollusques et crustacés. La campagne sera détaillée lors de la réunion thématique sur la pêche, le 4 juin, à Fécamp.
- la réalisation d'observations régulières des oiseaux et des mammifères marins (une observation par mois pendant deux ans). Les premiers résultats de ces observations montrent une très faible densité de mammifères marins dans la zone (présence de marsouins, de grands dauphins et de phoques) et peu d'oiseaux observés (présence du fou de Bassan et de mouettes tridactyles). L'analyse des effets du parc est toujours en cours.

#### **Pour la houle et le courant :**

- le maître d'ouvrage a réalisé une modélisation en 3D pour déterminer les effets de chaque fondation sur la houle, sur les courants, sur la dynamique sédimentaire locale, sur le trait de côte et sur la qualité de l'eau. L'analyse des effets est toujours en cours et les retours d'expérience témoignent de modifications locales entre les fondations et d'une absence d'effet à la côte. Selon ces mêmes retours, les perturbations sur la houle et le courant sont limitées durant la phase travaux.

#### **Pour les ondes et la santé :**

- le maître d'ouvrage a réalisé une étude acoustique modélisant le bruit des éoliennes à différents régimes, de jour et de nuit. Les premiers résultats montrent que le bruit des éoliennes perçu à la côte (30 dB) est inférieur au bruit ambiant, notamment à celui du ressac des vagues (60 dB).
- une mesure des champs électriques montre que le champ électrique est confiné à l'intérieur du câble. S'agissant du champ magnétique, les retours d'expérience témoignent d'effets négligeables en comparaison au champ naturel terrestre.

### Questions de la salle

Fabien POUTIGNAT (habitant de Saint-Pierre-en-Port) dit avoir l'impression que le champ d'éolienne sera situé exactement dans le champ du coucher de soleil et, partant, de l'observation du rayon vert.



Pierre PEYSSON avoue qu'il ne connaît pas le phénomène du rayon vert. Aucune simulation n'a été faite, mais le maître d'ouvrage est ouvert à la discussion. S'agissant du coucher de soleil, sa position varie en fonction des mois. Pierre PEYSSON reconnaît que pour Saint-Pierre-en-Port et pour les communes au nord de Fécamp, le coucher de soleil se situera en effet au niveau du parc. Il précise que le positionnement de celui-ci est le fruit d'un compromis entre les élus des communes du littoral

Fabien POUTIGNAT demande quelle est la date de fin d'exploitation du parc, puis s'interroge sur le retour sur investissement du projet.

Bertrand ALLANIC répond que le parc devrait être exploité à partir de 2018, pendant 25 ans, après quoi il sera démantelé et le site restitué en son état initial. Concernant le retour sur investissement, Bertrand ALLANIC explique que le parc est rentable et que l'ensemble des risques industriels du projet sont couverts. Il précise que l'investisseur bénéficie d'un tarif d'achat, de l'ordre de 202 euros le mégawattheure. Ce tarif d'achat est compensé par une taxe financée par les consommateurs.

Sébastien BERNARD demande pourquoi le parc n'a pas pu être éloigné de 2 ou 3 km supplémentaires.

Pierre PEYSSON explique que la première raison tient à la profondeur : plus le projet est distant, plus il est profond, et donc plus onéreux. La deuxième raison est relative aux usages de la pêche professionnelle. Sur ce point, Pierre PEYSSON rappelle que la zone de projet a été définie « par exclusion », au sein d'un comité de concertation réunissant les usagers de la pêche et les élus. *In fine*, la délimitation de la zone présentée actuellement répond aux conditions d'acceptabilité et de technicité de l'ensemble des acteurs. Concernant la visibilité du parc depuis Saint-Pierre-en-Port, Pierre PEYSSON explique que les éoliennes seront visibles 50 % du temps. Il ajoute que 2 km ou 3 km supplémentaires ne diminueraient pas sensiblement ce pourcentage.

Patrick LEROUX rapporte une question des marins-pêcheurs de Fécamp, relative à la création d'un passage, entre les éoliennes, pour gagner le large plus rapidement et éviter de perdre du temps en contournant le parc.

Pierre PEYSSON explique que le maître d'ouvrage n'est pas décideur des usages qui seront autorisés dans le parc et à proximité immédiate de celui-ci ; cette décision relève du préfet maritime. En revanche, le maître d'ouvrage travaille depuis cinq ans avec le Comité régional des pêches pour qu'il ait toute chance d'obtenir les autorisations de la préfecture ; il a choisi de disposer et d'aligner les éoliennes (distante de 1 km l'une de l'autre) pour optimiser ces chances d'autorisation.

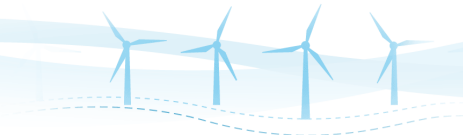
Bernard TRIPONEL (Association Les Petites-Dalles) demande pourquoi la commune d'Étretat a été privilégiée pour la disposition et l'alignement des éoliennes.

Concernant la disposition des éoliennes, Bertrand ALLANIC explique que l'État a figé l'empreinte sur le domaine maritime, tandis que le maître d'ouvrage a optimisé la surface, abaissant celle-ci de 88 km<sup>2</sup> à 65 km<sup>2</sup>. Pierre PEYSSON rappelle de son côté que le choix de la zone n'a pas été imposé par le maître d'ouvrage, mais discuté dans le cadre du comité de concertation précédemment cité. Les principaux enjeux qui ont émergé dans le cadre de ce comité étaient les attentes des pêcheurs professionnels et les contraintes paysagères depuis Etretat.

Fabien POUTIGNAT s'interroge sur la possibilité de substituer au projet actuel un projet d'éoliennes sous-marines.

Bertrand ALLANIC répond que le projet actuel repose sur un appel d'offres strict portant sur un champ d'éoliennes. Il ajoute que les hydroliennes nécessitent un emplacement stratégique, à fort courant. Or, il lui semble qu'il n'y a pas de suffisamment de courant dans la zone pour que les hydroliennes fonctionnent correctement.

Olivier GUERIN s'enquiert d'autres projets d'hydroliennes.



Béatrice BUFFON répond qu'EDF-EN teste actuellement des prototypes, mais qu'il faut attendre encore 5 à 10 ans pour atteindre la taille industrielle et commerciale nécessaire à la mise en œuvre de projets.

Fabien POUTIGNAT estime que la région pourrait attendre la mise en service de ces hydroliennes, plutôt que de gâcher l'horizon avec le projet éolien offshore.

Bertrand ALLANIC rappelle que la technologie des hydroliennes est loin d'être mature. Rémi CASTERAS ajoute que la France est soumise à des obligations européennes et s'est engagée à produire 23 % d'énergies renouvelables en 2020, dont 6 GW grâce à l'éolien en mer.

Serge SIMON revient sur l'effet récif et demande si le maître d'ouvrage compte améliorer cet effet en travaillant sur la rugosité, la forme et les matériaux des fondations gravitaires. Il demande ensuite si le maître d'ouvrage sera obligé de démonter les fondations en fin d'exploitation si cet effet récif se révèle positif.

Rémi CASTERAS explique que des études ont montré que le travail sur le substrat des pylônes favorise une colonisation plus rapide. En revanche, ces études ont également montré qu'il n'y avait pas de différence entre les substrats rugueux et les substrats lisses un an après la construction. Il s'agit de premiers éléments d'études et le consortium suit actuellement les travaux relatifs aux récifs artificiels installés en Manche, au large d'Etretat. S'agissant du maintien des fondations après le démantèlement du parc, Rémi CASTERAS indique que leur maintien poserait question en termes de sécurité maritime. Il précise que le cadre du projet impose un retour à l'état initial, donc le démantèlement total de tout ce qui aura été posé. Mais des discussions sont toujours possibles avec les autorités.

Joëlle FODOR rapporte une première question écrite, relative aux risques d'ensablement au pied des éoliennes et aux conséquences de cet ensablement sur la biodiversité.

Rémi CASTERAS répond que sur les 1400 éoliennes installées en mer à ce jour, 25 % sont assises sur des fondations gravitaires. Les conditions d'ensablement et de dessablement sont liées aux courants et aux vagues et sont particulières à chaque site. Rémi CASTERAS précise qu'à ce jour le risque d'ensablement n'a jamais été observé sur les parcs existants.

Joëlle FODOR rapporte une deuxième question écrite relative à la possibilité d'un enrochement au pied des éoliennes.

Rémi CASTERAS explique qu'un enrochement est prévu, pour « casser le courant ». Cette protection favorisera, ici encore, la biodiversité.

René BOCHE demande au maître d'ouvrage de revenir sur l'impact sonore très basse fréquence des éoliennes. Il s'enquiert ensuite des différences d'impact entre les éoliennes terrestres et des éoliennes offshore, plus grandes.

Rémi CASTERAS indique que l'étude du maître d'ouvrage contient une analyse par bandes de fréquence. Cette analyse montre qu'il n'y a pas d'émergence.

René BOCHE observe qu'il s'agit d'une simulation.

Rémi CASTERAS explique que cette simulation obéit à des normes définies par le code de l'environnement. Il ajoute que le maître d'ouvrage bénéficie de retours d'expérience du parc d'Horns Rev, qui rend compte du fait que le bruit du ressac masque le bruit des éoliennes.

#### Intervention de Morgane REMAUD, Agence des Aires Marines Protégées

Morgane REMAUD présente les missions de l'Agence des Aires Marines Protégées, puis explique que le projet éolien se situe dans la zone Natura 2000 du littoral seino-marin, zone désignée pour la présence de certaines espèces d'oiseaux marins, et à 10 km de la zone Natura 2000 du « littoral



cauchois », désigné pour la présence de récifs spécifiques et de mammifères marins. Elle décline ensuite les impacts potentiels du parc.

**Pour le milieu marin :**

- des perturbations longues, liées au chantier et aux éoliennes de grande dimension
- la perte des habitats originels des fonds marins par l'installation des fondations gravitaires et l'ensouillage du raccordement électrique
- la modification de l'hydrodynamique sédimentaire
- l'augmentation de la turbidité de l'eau
- l'impact des champs électromagnétiques reste à étudier

**Pour l'avifaune marine :**

- les risques de collision
- la perte des espaces fonctionnels par modification de l'habitat des oiseaux ou par dérangement

Ces deux risques sont susceptibles de provoquer une modification des trajectoires des migrations et d'entraîner un impact potentiel pour les oiseaux des colonies voisines.

**Pour les mammifères marins :**

- un rapport de la Commission européenne, publié en 2010, indique que les mammifères marins sont impactés par le bruit d'un battage de pieu à 80 km de distance. La même étude révèle qu'il est impossible de statuer sur les effets à long terme des impacts sonores sur ces mammifères. En l'absence de retour d'expérience pertinent, les hypothèses d'impact portent sur une modification des comportements et des déplacements migratoires.

Morgane REMAUD évoque ensuite, carte à l'appui, la question des effets cumulés des différentes zones de projets régionaux, nationaux et internationaux.

Elle présente ensuite les effets potentiellement positifs, à travers :

- la création d'une zone de ressource halieutique, à la convergence des câbles
- la création d'un effet récif artificiel, également susceptible de modifier l'équilibre de l'écosystème

En conclusion, Morgane REMAUD explique que l'Agence des Aires Marines Protégées ne s'oppose pas au projet, mais invite à une certaine vigilance du maître d'ouvrage sur :

- les études de la phase de levée des risques et le suivi du projet jusqu'à son démantèlement
- la prise en compte des effets cumulés des autres projets éoliens et des activités d'extraction de granulats marins
- les conditions d'installation du raccordement électrique en milieu marin

L'Agence des Aires Marines Protégées insiste sur la nécessité de mutualiser les études environnementales entre les différents projets éoliens, à travers :

- la définition d'une zone témoin non impactée par le projet
- la définition des zones d'effets cumulés.

Elle recommande également des mesures de réduction des impacts sonores sur les mammifères marins par la mise en place d'hydrophones et le lancement progressif des opérations, pour éloigner les animaux. L'agence demande que les mesures compensatoires soient évolutives et recommande :

- la cohérence des études
- la mise en place de protocoles de suivi nationaux
- la publicité des données environnementales acquises lors des études d'impact
- la création d'une instance de suivi scientifique, pluridisciplinaire et indépendante au niveau national.

Intervention de Sylvie BARBIER, présidente de l'association Haute-Normandie Nature Environnement





Sylvie BARBIER rappelle que la mer est le lieu des interactions, des effets cumulés et des évolutions. Elle rappelle que les résultats des études de courant réalisées à l'occasion de la construction du port d'Antifer ont évolué, ce qui justifie la mise en place d'instances de suivi susceptibles de procéder à des ajustements de long terme sur les projets. Sylvie BARBIER explique que tous les projets offshore en cours doivent être pris en compte, car les impacts seront croisés et amplifiés.

Sylvie BARBIER reconnaît la qualité de la concertation mise en place par le maître d'ouvrage, qui doit être poursuivie sur le long terme. Elle explique que le maître d'ouvrage devra tenir compte des effets indirects provoqués durant la phase de chantier. Revenant sur les impacts positifs susceptibles de contribuer à l'enrichissement de la biodiversité, elle estime que les différents usagers de la mer doivent y concourir.

Sylvie BARBIER invite les pouvoirs publics à acter le principe de redistribution de la redevance : la proportion dévolue de 15 % doit aller à la protection de la façade maritime et non au développement du tourisme. Pour Sylvie BARBIER cette somme doit être investie dans le financement d'études portant, par exemple, sur le trait de côte et la qualité de l'eau.

Sylvie BARBIER aborde ensuite la question du remplissage des fondations gravitaires et rend compte de la pression croissante sur les extractions de granulats en Manche. Elle propose que les procédures d'extractions soient mieux développées, par le réemploi des sédiments clapés au Kannick pour des usages autres que routiers. Elle conclut son intervention sur la nécessité de prolonger la concertation sur les problèmes du trait de côte, à travers la mise en place du comité de façade et la recherche d'une meilleure articulation entre la mer et la terre.

#### Questions de la salle

Patrick DOMENGET (professeur) revient sur les interrogations émises à propos du rayon vert et demande au maître d'ouvrage quelle sera la largeur des mâts. Il témoigne ensuite de son étonnement vis-à-vis du fait que l'Agence des Aires Marines Protégées n'ait pas évoqué le fou de Bassan parmi les espèces susceptibles d'être menacées par le projet. Il fait valoir ensuite que le débat public est possible, comme en témoigne la réunion présente, et permet de rechercher le consensus.

Bertrand ALLANIC indique que le mât des éoliennes est large de 8 m. Peu de chose par rapport à l'espacement des éoliennes, fait valoir Rémi CASTERAS.

Olivier GUERIN demande si l'on peut expliquer scientifiquement le phénomène du rayon vert.

Rémi CASTERAS répond qu'il n'est pas en mesure lui-même de donner présentement d'explication scientifique.

Concernant le fou de Bassan, Morgane REMAUD explique que cette espèce n'a pas été mentionnée en raison des contraintes de temps de la présentation.

Rémi CASTERAS précise que la zone Natura 2000 a été désignée pour 44 espèces, dont le fou de Bassan, à partir d'observations réalisées par le groupe ornithologique normand depuis la digue d'Antifer. Il ajoute que la zone a été désignée sur 22 km à partir d'observations portant sur les 4 premiers kilomètres de la zone. Le maître d'ouvrage a de son côté procédé à ses propres analyses en mer et constaté la présence de 25 espèces dans la zone de projet sur les 44 indiquées dans la zone Natura 2000.

Jérôme SEYER (Association des Petites-Dalles) revient sur les impacts des ondes basse fréquence sur les mammifères marins, dont les systèmes de localisation pourraient être déréglés. Il évoque la multiplication de mammifères marins échoués sur les côtes. Il s'enquiert des études proposées par le maître d'ouvrage sur ce thème.

Rémi CASTERAS explique qu'une société a été mandatée par le consortium. Cette société, originaire de Brest, est réputée pour ses études hydroacoustiques. Une enquête va donc être menée sur la propagation du son dans l'eau pour évaluer les impacts. Un état initial sera préalablement réalisé, puis une modélisation des bruits sera faite pour déterminer les effets sur les mammifères marins. Ces



études sont actuellement en cours. Rémi CASTERAS explique ensuite que le plus important est de savoir si les animaux vont fréquenter ou non le parc une fois les travaux terminés.

Sylvie BARBIER revient sur la sous-station électrique en mer, dont le mode d'implantation n'a pas encore été défini.

Rémi CASTERAS indique que cette station pourrait être positionnée sur une fondation jacket, une tour accrochée au sol par quatre pieux. En phase de travaux, cette méthode est la plus bruyante. L'effet du battage de pieux a été évalué par une balise GPS installée sur des marsouins lors de la création du parc d'Horns Rev. Les mesures, portant jusqu'à 80 km de distance du parc, ont montré que les marsouins quittaient la zone durant la phase de construction et revenaient dans la zone une fois les constructions achevées. Des opérations du même type ont été réalisées sur d'autres fermes d'éoliennes et ont montré que les marsouins étaient plus nombreux à l'intérieur du parc en phase d'exploitation, du fait de la création d'un effet réserve. Rémi CASTERAS précise que les éoliennes installées sur le parc d'Horns Rev ont les mêmes émissions que celles du parc de Fécamp : 107 dB au niveau de l'éolienne.

René BOCHE demande quel est le niveau de dB au bas de l'éolienne.

Rémi CASTERAS lui répond qu'au plus fort le volume est de 60 à 65 dB.

René BOCHE observe que les vibrations seront ressenties dans le sol. Il s'enquiert ensuite des différences de fonds pour pouvoir juger de la propagation des vibrations.

Rémi CASTERAS lui répond que le fond est sablo-graveleux. Il explique ensuite que l'effet global du parc d'Horns Rev est plus important que celui de Fécamp, dans la mesure où les éoliennes d'Horns Rev sont distantes de 600 m les unes des autres, tandis que celles de Fécamp seront distantes de 1 km.

M. SIMTOF (naturaliste, président de l'association Simohé) revient sur les études de comportement des marsouins et observe que ce ne sont pas les seuls mammifères marins de la zone. Il ajoute que la zone de récif modifiera la population des oiseaux. M. SIMTOF considère ensuite que l'accumulation de projets provoquera un bouleversement important des milieux marins et côtiers. Il lui semble que des études complémentaires doivent être menées, puis note que les impacts de l'enfouissement des câbles n'ont pas été évoqués.

Rémi CASTERAS explique qu'à Horns Rev aucune nouvelle espèce d'oiseau n'est apparue sur le parc après sa mise en place. Il rappelle ensuite la densité des oiseaux de la zone, de l'ordre d'un individu par km<sup>2</sup>, toutes espèces confondues, soit une densité très faible. Concernant l'enfouissement des câbles, Rémi CASTERAS explique que la surface impactée sera minimale : 0,1 km<sup>2</sup> x 65 km<sup>2</sup>. Il ajoute que la phase de travaux sera nécessairement bruyante à cause du bruit des bateaux, mais observe à titre de comparaison que le rail transmanche est traversé par un bateau toutes les 4 minutes, ce qui est sans commune mesure avec la phase de travaux du parc.

Alain PLANTAZ demande si le produit de la redevance sera soumis à conditions environnementales. Il explique que si, outre les 15% auxquels a fait référence la représentante de Haute-Normandie Nature Environnement, les autres 85% sont dédiés à des constructions non restrictives, en matière de consommation d'énergie en particulier, cela pourrait générer plus d'impacts négatifs que le projet offshore lui-même, ce qui serait un non-sens d'un point de vue environnemental.

Sylvie BARBIER abonde dans le sens des propos d'Alain PLANTAZ et dresse un parallèle avec la préparation des Assises de la mer et du littoral, qui visent à améliorer les réglementations de la mer. Sylvie BARBIER dénonce « un lobbying infernal » [de l'industrie et du tourisme] au détriment de la qualité des espaces. Elle ajoute que les sommes importantes qui reviendront aux communes dans le cadre de ce processus ne sont assorties d'aucune condition environnementale. Elle dit craindre les impacts non réversibles.

Estelle GRELIER (députée de Seine-Maritime, présidente de la Communauté de communes de Fécamp, membre du Conseil municipal de Fécamp) souscrit à l'analyse d'Alain PLANTAZ. Si elle



reconnait cet « afflux d'argent » sans conditionnalité, elle explique que les taxes ne peuvent être conditionnées, conformément au principe de l'autonomie de gestion des collectivités locales.

Olivier GUERIN rappelle que le produit de la taxe sur l'éolien offshore dont il est question est de 7 millions d'euros. Ce produit est ainsi réparti : 50 % pour les communes littorales, 35 % pour le comité national des pêches et 15 % aux projets concourant au développement durable de la façade maritime.

Estelle GRELIER avoue regretter que la perception des fruits de cette taxe ne soit pas de nature intercommunale.

Sylvie BARBIER rappelle que les 15 % devront donner lieu à la constitution d'instances de répartition. Elle s'interroge sur les critères de choix des acteurs de ces instances et notamment sur la participation des associations de défense de l'environnement.

Julien VAN DE LOOCK demande si le projet WIN (*Wind Innovation in Normandy*), qui vise à poser un mât de mesure au large de Veulettes-sur-Mer, est toujours d'actualité.

Pierre PEYSSON acquiesce.

Alain PLANTAZ revient sur l'environnement visuel et s'enquiert de la mise en forme du bâtiment de maintenance du parc éolien, bâtiment qui sera situé sur les quais de Fécamp, à proximité du Musée de Fécamp.

Bertrand ALLANIC répond que ce dossier sera instruit avec des architectes afin qu'il s'insère au mieux dans le paysage. Pierre PEYSSON ajoute que tout devra être défini avec les élus et la CCI de Fécamp.

*(Clôture de la réunion à 21h13)*